

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les organisateurs de manifestations encouragés à mesurer le niveau sonore de la musique qu'ils diffusent

A l'occasion de la journée de lutte contre le bruit, qui aura lieu le 29 avril, l'Etat de Vaud lance une action de sensibilisation à l'attention des organisateurs de manifestations et des exploitants d'établissements publics. Un appareil de mesure des émissions sonores est mis à leur disposition. Il leur permettra de s'assurer que la diffusion de musique ne dépasse pas les normes définies dans l'ordonnance fédérale son et laser (OSLa).

La journée de lutte contre le bruit aura lieu mercredi 29 avril. A cette occasion, la Direction générale de l'environnement (DGE), entend sensibiliser les organisateurs de manifestations – fête de jeunesse, disco mobile ou karaoké, par exemple – et les exploitants d'établissements publics, principalement les discothèques, qui diffusent régulièrement de la musique à moins de 93 dB(A).

La DGE met ainsi gratuitement à disposition un appareil de mesure des émissions sonores. Ce sonomètre, qui se révèle simple d'utilisation et qui a déjà convaincu les organisateurs de plusieurs grands festivals de la région, est prêté pour une durée d'une semaine sur simple demande. Il permet d'évaluer la charge sonore subie par les usagers pendant une heure et indique clairement au diffuseur de musique la marge de manoeuvre dont il dispose en matière de réglage du volume.

Cette action se veut par ailleurs incitative puisque les éventuels dépassements enregistrés par l'appareil ne feront pas l'objet d'une dénonciation, mais, si le besoin s'avérait, d'une prise de contact avec les responsables de la manifestation ou de l'établissement public concerné.

L'Etat de Vaud se montre particulièrement attentif au respect des normes en matière de bruit définies par l'OSLa. Un sondage, effectué en 2012 à la demande de l'Office fédéral de la santé publique, a en effet démontré que plus de la moitié de la population

suisse, en particulier les jeunes, s'expose régulièrement durant les loisirs à des situations bruyantes. Cette étude souligne également qu'un million de personnes souffre d'acouphènes chroniques et qu'un tiers de la population a eu des problèmes temporaires d'ouïe au moins une fois au cours des cinq dernières années. Ces chiffres indiquent bien que de nombreuses personnes mettent leur ouïe en danger en s'exposant à des niveaux sonores élevés, souvent en relation avec de la musique forte.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2015

DTE, Dominique Luy, Direction générale de l'environnement (DGE), division air, climat et risques technologiques (DGE-ARC), 021 316 43 68